— HEAD Genève	**Bachelor HES-SO en Arts visuels** HEAD – Genève **DESCRIPTIF DE MODULE** **Année académique : 2023-2024**	Hes·so Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels, Département Cinéma
Titre du module	**Techniques du cinéma 6**
Type de module	Module atelier obligatoire*
Code	OA 38.16
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	9 ECTS
Semestre	Semestre 6
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé l'ensemble des modules des 5 premiers semestres du plan d'études, soit 150 ECTS.
Langues principales	Français et anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	**Préparation au travail pratique de la Bachelor Thesis** : expérimenter et maîtriser diverses techniques cinématographiques permettant de se préparer à la Bachelor Thesis.
Contenu et formes d'enseignement	**Préparation au travail pratique de la Bachelor Thesis** : exercices pratiques de découpage et de montage autour d'un scénario existant. Atelier collectif et tutorats individuels, en rapport avec les besoins spécifiques des scénarii de films à tourner (scripte, découpage, plannings détaillés, logiciels de gestion des plannings, demandes d'autorisations, questions de sécurité, organisation du tournage à l'étranger, carnet ATA). Pour les options Montage et Son, et sous réserve de l'accord du-de la responsable d'option, un stage peut être effectué en lieu et place de l'unité de cours susmentionnée.
Modalités d'évaluation et validation	Selon fiche remise par l'enseignant-e-x en début de semestre. Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par lae ou les professeur-e-x-s responsable-s du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation	Remédiation : pas de remédiation possible. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module obligatoire (Bachelor Cinéma) doit être répété dès le prochain semestre de printemps. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant-e-x-s	Daniel Schweizer, Vuk Vukmanović, Nicolas Wadimoff, Olivier Zuchuat et autres intervenant-e-x-s
Responsable-s du module	Olivier Zuchuat
Descriptif validé le	10.07.2023
Par	Delphine Jeanneret

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.